



CATALOGUE DE FORMATION 2026

GROUPE **PRORISK**
Vous êtes parés

CSO (Company Security Officer) ASC (Agent de Sûreté de Compagnie)

OBJECTIF : Manager la sûreté et la conformité ISPS au sein d'une compagnie maritime.



Compétences développées

- Évaluer les risques de sûreté sur les navires de la compagnie ;
- Superviser la réalisation des évaluations de sûreté des navires ;
- Superviser l'élaboration, la soumission aux fins d'approbation, la mise en œuvre et la tenue à jour des plans de sûreté de navire ;
- Diriger les audits internes ;
- Faciliter les vérifications initiales et ultérieures du navire par l'Administration ou l'organisme de sûreté reconnu ;
- Accroître la prise de conscience de la sûreté et la vigilance ;
- Superviser la formation.



Références

CODE ISPS Partie B, § 13.3, Model course OMI 3.20, arrêté du 5/12/2003.



Contenu

- Menaces contre le transport maritime ;
- Réglementation : convention SOLAS, code ISPS, OIT, réglementation européennes et directives françaises ;
- Visite d'installation portuaire ;
- Evaluation et plan de sûreté du navire ;
- Déclaration de sûreté (DOS) ;
- Lés équipements et procédures de sûreté du navire ;
- Connaissance des engins dangereux (explosifs...) ;
- Réaction en cas d'incident de sûreté ;
- Gestion de crise ;
- Exercice, formations et audits.

Formation en présentiel

DURÉE : 4 jours (32h)

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays

ÉVALUATION : quiz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

PRÉREQUIS : aucun

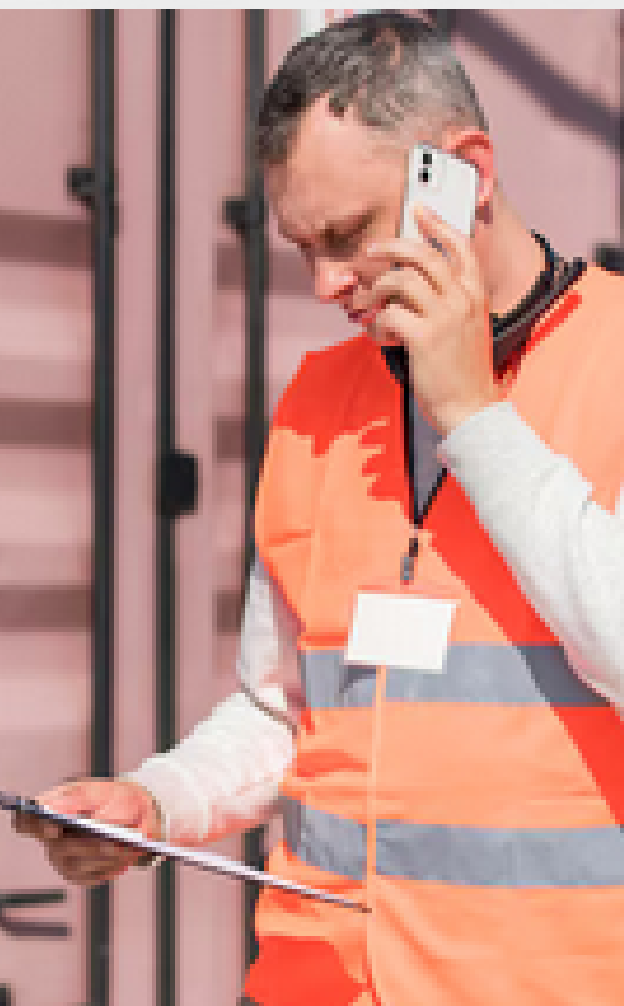
HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais

PRIX : 1350 € en inter-entreprise

Intra sur devis

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2025



Formation en présentiel

DURÉE : 3 jours (21h)

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays

ÉVALUATION : quiz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : magistral 75 % - pratique 25 %

PRÉREQUIS : numéro de marin ; visite médicale à jour

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et anglais, conformément à la convention STCW.

Enregistrement AMFORE

PRIX : 1000 € en inter-entreprise

Intra sur devis - Éligible au CPF

SSO (Ship Security Officer) ASN (Agent de Sûreté de Navire)

OBJECTIF : manager la sûreté et la conformité ISPS à bord d'un navire.



Compétences développées

- Gérer et superviser la mise en œuvre d'un plan de sûreté du navire ;
- Évaluer le risque pour la sûreté, la menace et la vulnérabilité ;
- Procéder à des inspections régulières du navire pour garantir l'application et le maintien de mesures de sûreté appropriées ;
- Garantir que le matériel et les systèmes de sûreté, le cas échéant, sont utilisés correctement, mis à l'essai et étalonnés ;
- Encourager la prise de conscience de la sûreté et la vigilance.

Formation destinée aux personnes amenées à exercer les fonctions de SSO sur un navire soumis au code ISPS.



Références

CODE ISPS Partie B, § 13.1 et § 13.2, STCW 2010 Section A / Chapitre VI, Model course OMI 3.19, arrêté du 26/06/2008.



Contenu

- Menaces contre le transport maritime ;
- Règlementation : convention SOLAS, code ISPS, directives OIT, réglementations européennes et françaises ;
- Généralités sur la sûreté portuaire et les ZAR ;
- Évaluation de sûreté du navire ; Plan de sûreté du navire ;
- Déclaration de sûreté (DoS) ; Les équipements et procédures de sûreté du navire ;
- Explosifs, armes conventionnelles et non conventionnelles ;
- Réaction en cas d'incident de sûreté.
- Responsabilités du capitaine et du SSO.



Certification professionnelle

RS 5859

Organisme certificateur :

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU
PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MER

Date de publication : 22/02/2022

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2025



PSO (Port Security Officer) ASP (Agent de Sûreté du Port)

OBJECTIF : manager la sûreté et la conformité ISPS au sein d'un port.



Compétences développées

- Connaissances générales permettant la compréhension des objectifs et principes du système international, européen et national de sûreté portuaire, en lien avec la fonction d'ASP ;
- Connaissances générales permettant la compréhension des finalités de chaque zonage portuaire et leur articulation entre eux ;
- Compétences générales permettant de maîtriser les processus liés aux principaux documents de sûreté (ESP et PSP) ;
- Compétences pratiques permettant de maîtriser les processus de coordination entre les différents acteurs en charge de la sûreté portuaire ;
- Compétences pratiques permettant de maîtriser le système de management de la sûreté portuaire.



Références

Arrêté du 22 mai 2025 portant codification de diverses dispositions relatives à la sûreté portuaire.



Contenu

- La réglementation internationale, européenne, et nationale relative à la sûreté portuaire ;
- Les concepts de la sûreté portuaire en matière de zonages portuaires ;
- Évaluation de sûreté du port - ESP ;
- Plan de sûreté du port - PSP ;
- Coordination ASP/ASIP & Entités présentes dans les LPS ;
- Coordination ASP/État ;
- Coordination ASP/État/ASIP ;
- Politique interne ;
- Entraînements de sûreté ;
- Exercices de sûreté ;
- Incidents de sûreté ;
- Gestion de crise.

Formation en présentiel

DURÉE : 4 jours (32h)

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon
et dans toute ville ou pays

ÉVALUATION : quiz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et
en anglais

PRIX : 1350 € en inter-entreprise

Intra sur devis



PFSO (Port Facility Security Officer) ASIP (Agent de Sûreté d'Installation Portuaire)

OBJECTIF : manager la sûreté et la conformité ISPS au sein d'une installation portuaire ou d'un port.



Compétences développées

- Évaluer les risques de sûreté sur l'installation portuaire ;
- Concevoir et superviser la mise en œuvre d'un plan de sûreté d'installation portuaire ;
- Superviser l'entraînement et les exercices ;
- Conduire des inspections de sûreté ;
- Animer la sûreté et renforcer la vigilance du personnel de l'installation portuaire ;
- Coordonner la mise en œuvre du plan de sûreté de l'installation portuaire avec le ou les agent(s) de sûreté compétents de la compagnie et du navire ;
- Coordonner son action avec les autorités publiques compétentes en matière de sûreté.

Formation destinée aux personnes employées comme PFSO au sein d'une installation portuaire soumise au code ISPS.



Références

- CODE ISPS Partie B, § 18.1, Model course OMI 3.21, arrêté du 17/06/2004.
- Arrêté du 22 mai 2025 portant codification de diverses dispositions relatives à la sûreté portuaire.



Contenu

- La réglementation internationale, européenne, nationale et plans connexes à la sûreté portuaire ;
- Les acteurs institutionnels internationaux, européens, nationaux et non institutionnels ;
- La prévention des actes illicites intentionnels ;
- Les principales menaces ;
- Le zonage portuaire ;
- Les contrôles de sûreté ;
- Évaluation de sûreté de l'installation portuaire - ESIP ;
- Plan de sûreté de l'installation portuaire - PSIP ;
- Coordination ASIP/ASP ;
- Coordination ASIP/État ;
- Coordination ASIP/ASC & ASN ;
- Coordination ASIP/Prestataires ;
- Politique interne ;
- Entraînements de sûreté ;
- Exercices de sûreté ;
- Incidents de sûreté ;
- Gestion de crise.

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2025

Formation en présentiel

DURÉE : 4 jours (32h)

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon
et dans toute ville ou pays

ÉVALUATION : quiz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et
en anglais

PRIX : 1350 € en inter-entreprise

Intra sur devis



Formation en présentiel ou en ligne

DURÉE : 10 heures

LANGUE : français ou anglais en présentiel.
En français pour la formation en ligne.

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays. En ligne sur le site 360 E-Learning.

ÉVALUATION : quiz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

PRÉREQUIS : numéro de marin ; visite médicale à jour

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais. Enregistrement AMFORE.

PRIX : 330 € en présentiel ou 270 € en ligne

Éligible au CPF

DSD (Designated Security Duties) Formation spécifique à la sûreté maritime

OBJECTIF : assurer les tâches de sûreté à bord d'un navire.



Compétences développées

- Assurer le maintien des conditions décrites dans le plan de sûreté du navire ;
- Reconnaître les menaces et les risques pour la sûreté ;
- Procéder à des inspections régulières du navire ;
- Utiliser de manière appropriée l'équipement et les systèmes de sûreté.

Formation destinée aux personnes désignées pour assurer des tâches spécifiques de sûreté sur un navire soumis au code ISPS.



Références

CODE ISPS Partie B, § 13.3, STCW 2010 Section A / Chapitre VI-6.2.



Contenu

- Menaces contre le transport maritime ;
- Piraterie, vols à mains armées et Best Management Practise (BMP5) ;
- Présentation du Code ISPS, des niveaux de sûreté, des procédures de notifications des incidents et documentation ISPS (dont DOS) ;
- Connaissance des plans de sûreté ;
- Procédures de contrôle, visite, surveillance, fouille et inspection non-intrusives ;
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements ;
- Encadrement des passagers.



Certification professionnelle

RS 5858

Organisme certificateur :

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU
PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MER

Date de publication : 22/02/2022

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2025



SA (Security Awareness)

Sensibilisation à la sûreté maritime

OBJECTIF : être vigilant face aux risques de sûreté à bord d'un navire.



Compétences développées

- Contribuer au renforcement de la sûreté maritime par une sensibilisation accrue ;
- Reconnaître les menaces pour la sûreté ;
- Comprendre la nécessité et les moyens de maintenir la vigilance de tous, par une prise de conscience du domaine de la sûreté.

Formation minimale de sûreté pour l'ensemble des marins embarqués sur un navire soumis au code ISPS.



Références

CODE ISPS Partie B, § 13.4, STCW 2010 Section A / Chapitre VI-6.1.



Contenu

- Définitions et vocabulaire d'usage ;
- Menaces contre le transport maritime ;
- Piraterie, vols à mains armée ;
- Présentation du Code ISPS, des niveaux de sûreté et des procédures de notifications des incidents ;
- Plan d'urgence ;
- Connaissance des articles prohibés en matière de sûreté maritime ;
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements ;
- Nécessité de la vigilance.



Certification professionnelle

RS 5859

Organisme certificateur :

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU
PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MER

Date de publication : 17/03/2022

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2025

Formation en présentiel ou en ligne

DURÉE : 5 heures

LANGUE : français ou anglais en présentiel. En français pour la formation en ligne.

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays. En ligne sur le site 360 E-Learning.

ÉVALUATION : quizz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 100 %

PRÉREQUIS : numéro de marin et visite médicale à jour

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et anglais. Enregistrement AMFORE.

PRIX : 200 € en présentiel ou 190 € en ligne

Éligible au CPF



Sensibilisation du personnel d'une installation portuaire non chargé de tâches de sûreté

OBJECTIF : être vigilant face aux risques de sûreté au sein d'une installation portuaire.



Compétences développées

- Contribuer au renforcement de la sûreté portuaire par une sensibilisation accrue.
- Reconnaître les menaces pour la sûreté du site.
- Comprendre la nécessité et les moyens de maintenir la vigilance de tous.

Formation destinée à l'ensemble du personnel des ports et installations portuaires soumises au code ISPS.



Références

- CODE ISPS Partie B, § 18.3, IMO MSC1/ Circulaire 1341 du 27 mai 2010.
- Arrêté du 22 mai 2025 portant codification de diverses dispositions relatives à la sûreté portuaire.



Contenu

- Réglementation internationale ;
- Réglementation européenne relative à la sûreté portuaire ;
- Réglementation nationale relative à la sûreté portuaire ;
- Réglementation et plans connexes à la sûreté portuaire ;
- Les acteurs institutionnels internationaux ;
- Les acteurs institutionnels européens ;
- Les acteurs institutionnels nationaux centraux ;
- Les acteurs institutionnels nationaux locaux ;
- Les acteurs non institutionnels ;
- Présentation des actes illicites intentionnels ;
- Principales menaces ;
- Zonages portuaires ;
- Contrôles de sûreté ;
- Les documents - la fiche réflexe ;
- Le management ;
- La coordination en matière de communication.

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2025

Formation en présentiel ou en ligne

DURÉE : 4 heures

LANGUE : français ou anglais en présentiel. Et en français pour la formation en ligne.

LIEU : dans tout port ou pays. Sur la plateforme 360 E- learning pour la formation en ligne.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : magistral 100 %

ÉVALUATION : quizz de fin de session

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais

PRIX : 200 € en présentiel ou 190 € en ligne



ACVS - Agent chargé des contrôles et vérifications de sûreté

Formation initiale générale et spécifique

OBJECTIF : assurer les visites et contrôle de sûreté au sein d'une installation portuaire.



Compétences développées

- Connaissances générales concernant la réglementation relative à la sûreté portuaire et, notamment, la réglementation nationale relative aux contrôles de sûreté ;
- Acquisition de connaissances sur l'organisation et les attributions des acteurs de la sûreté portuaire ;
- Acquisition de connaissances sur les concepts importants de la sûreté portuaire ;
- Acquisition de compétences concernant la mise en œuvre des fiches réflexes d'un plan de sûreté ;
- Acquisition de compétences concernant la réaction face à un incident de sûreté ;
- Acquisition de compétences concernant les relations directes ou indirectes entretenues par un ACVS avec un ASP ou un ASIP ;
- Acquisition de compétences sur les opérations techniques permettant la mise en œuvre par l'ACVS des contrôles de sûreté dans le respect des personnes.



Références

Arrêté du 22 mai 2025 portant codification de diverses dispositions relatives à la sûreté portuaire.



Contenu

Formation initiale générale :

- La réglementation internationale, européenne, nationale et plans connexes à la sûreté portuaire ;
- Les acteurs institutionnels nationaux (centraux et locaux) et non institutionnels ;
- La prévention des actes illicites intentionnels ;
- Les principales menaces ;
- Les zonages portuaires ;
- Les contrôles de sûreté ;
- Les documents - fiche réflexe ;
- Les incidents de sûreté ;
- La coordination - Échange d'information ;
- La déontologie des contrôles de sûreté ;
- La réalisation des contrôles de sûreté.

Formation initiale spécifique :

- Utilisation d'équipements de détection radioscopique

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2025

Formation en présentiel

DURÉE : 21 heures
(module 1 : 7 heures, module 2 : 14 heures)

LANGUE : français ou anglais

LIEU : Brest, Toulon, ou dans tout port

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 60 % - pratique 40 %

ÉVALUATION : quizz à l'issue de la formation - validation en pratique de l'acquisition des méthodes de contrôle

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : une attestation individuelle de formation est délivrée conformément à la circulaire citée en référence.

PRIX : Intra sur devis



Auditeur interne sûreté pour les installations portuaires

OBJECTIF : réaliser un audit de sûreté et de conformité ISPS au sein d'une compagnie maritime ou d'une installation portuaire.



Compétences développées

- Connaître la pratique de la sécurité et de la sûreté au sein des compagnies maritimes ;
- Conduire simultanément les audits internes ISM et ISPS pour optimiser les coûts ;
- Mettre en œuvre la méthodologie d'audit ;
- Connaître les exigences réglementaires ;
- Éviter les conflits entre les exigences de sûreté et de sécurité à bord des navires ou au sein des installations portuaires.

Formation destinée aux responsables d'audits internes sur les navires ou au sein des installations portuaires.



Références

CODE ISM § 12.1, ISO 19011-2002, Code ISPS Partie A / § 9.4.8 & 12.2.5.



Contenu

- Concepts basiques de sécurité et de sûreté ;
- Exigences principales des codes ISM et ISPS ;
- Les différents types d'exigences : Flag States, Port States et autres (IMO, PSC, etc.) ;
- Types d'audits et étapes basiques de préparation d'un audit ;
- Planning, conduite et d'audit ; Norme ISO19011 « Lignes directrices pour l'audit de systèmes de management ;
- L'expérience d'audits internes des systèmes de management SSE de différents terminaux dans le monde ;
- Cas Pratiques.

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2025

Formation en présentiel

DURÉE : 1 jour

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest et dans toute ville ou pays

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 70 % - pratique 30 %

ÉVALUATION : quizz de fin de session

PRÉREQUIS : certificat CSO ou SSO ou PFSO recommandé

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais